

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil Municipal du 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le trente et un juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de GALAN, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Martine LABAT (Maire).

Présents : LABAT Martine, RIVAL Evelyne, LAGLEYZE Anne-Marie, HOLUBOWICZ Serge, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, MAMER Françoise, GALFRE Stéphane, CAZABAT Jérôme, SOYER William, BASTIN Dona, MORLAIS Jean-Claude.

Absents excusés : Laurent LAPEYRE, Claire DESGARDIN, Karine HEBRARD

Procuration : Laurent LAPEYRE donnée à Anne-Marie LAGLEYZE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BOUSSIER

1 – Comptes de gestion, comptes administratifs Commune, Arcades, Commerce, Assainissement, 2019.

COMMUNE

Fonctionnement : excédent de 102 599,22 €

Investissement : déficit de 67 029,20 €

ARCADES

Fonctionnement : excédent de 1 165,92 €

Investissement : déficit de 76 842,39 €

COMMERCE

Fonctionnement : excédent de 3 250,00 €

Investissement : 0,00 €

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : excédent de 68 705,95 €

Investissement : excédent de 54 780,71 €

Comptes de gestion et comptes administratifs votés à l'unanimité.

2- BUDGETS PRIMITIFS (prévisions) 2020

COMMUNE

Fonctionnement : 859 494,80 €

Investissement : 527 840,01 €

ARCADES

Fonctionnement : 11 873,92 €

Investissement : 76 842,39 €

COMMERCE

Fonctionnement : 7 750,00 €

Investissement : 0,00 €

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 121 705,95 €

Investissement : 127 643,66 €

Budgets votés à l'unanimité.

3 – Admissions en non-valeur

A) Budget commune

Admission en non-valeur pour un montant de 2799,91 € : vote à l'unanimité

B) Budget assainissement

Admission en non-valeur pour un montant de 638,24€ : vote à l'unanimité.

C) Budget « Arcades »

Admission en non-valeur pour un montant de 4757,46€ : vote à l'unanimité.

4) D.E.T.R. 2020 : Création d'un passage à gué

Le pont dit « du moulin » sur la petite Baïse est en mauvais état et ne permet plus le passage d'engins agricoles. Un projet de gué a été fait, avec un devis de l'entreprise DASTUGUE d'un montant HT de 29 675 €, soit 35 610 € TTC.

Une nouvelle demande de subvention D.E.T.R. va être faite

Le projet de passerelle, trop onéreux, est pour l'instant laissé de côté. Nous recherchons toujours une solution. La question a été posée de savoir si nous aurions le droit de vendre une partie du chemin rural concerné par la passerelle à l'exploitant.

5) Locations : remboursement des dépôts de garantie

Le remboursement des dépôts de garantie pour les locataires sortants (M. GUYONNET, Mme LOUBET et Monsieur QUESSETTE) ainsi que pour le cabinet infirmier est voté à l'unanimité.

6) Contrat de locations des bâtiments communaux

Le conseil a délibéré pour les tarifs suivants :

Location salle des fêtes ou salle de l'ancien couvent : 100€ pour les galanais, 200€ pour les extérieurs. Une caution de 500€ est systématiquement demandée.

Une amélioration de l'équipement de ces deux salles est à envisager.

7) Encaissement d'un don d'un particulier

Vote à l'unanimité pour encaisser un chèque de 40€ d'un particulier (correspondant à l'occupation du stade quelques jours en juin).

8) Le personnel

Convention retraite avec le CDG65 2020-2022

Cette prestation consiste en :

-une mission de base pour informer et accompagner les employeurs territoriaux sur les régimes CNRACL, RAFFP et IRCANTEC

- une mission de réalisation qui viendra compléter la mission de base pour intervention sur les dossiers en lieu et place de la collectivité (dossiers de pension, qualification des comptes individuels Retraite, simulation de pension)

Vote : 13 voix pour, 1 abstention.

Prime covid-19

Proposition de verser une prime de 150€ aux agents qui ont été présents **tout le temps du confinement**. Deux agents sont concernés. Madame le Maire propose de verser une prime exceptionnelle de 150€.

Vote : 8 voix pour, 1 voix contre, 4 absentions.

Modification contrat de travail de Mme Claudine Cosson :

Madame Cosson, agent d'entretien, ne veut effectuer son travail de ménage qu'à l'école. Nous enlevons donc les heures de ménage qu'elle faisait pour la mairie. Il faut donc établir un nouveau contrat de travail.

Vote à l'unanimité.

9) Modification de la composition de la CLAVAP

Vu le renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner des nouveaux conseillers municipaux qui siègeront au sein de cette commission. Sont élus à l'unanimité Jean-Claude Morlais, Anne-Marie Lagleyze et Evelyne Rival.

10) Entretien du domaine public en agglomération : convention avec le Département

Lecture de la convention envoyée par le Département concernant la répartition de l'entretien courant du domaine public routier à l'intérieur des agglomérations compte tenu des incidences liées à l'urbanisation ou aux aménagements.

Vote : Refus à l'unanimité de signer cette convention.

11) Frais de fonctionnement des écoles

Maintien du taux de participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire à 90%. Vote à l'unanimité.

12) PARLEM : Reconduction pour l'année scolaire 2020-2021 de la convention avec « PARLEM » pour leurs interventions en langue occitane à l'école : 715 € par classe primaire et 357,50 € par classe maternelle

Vote : 11 voix pour, 1 contre, 1 abstention

13) Travaux ONF

Jean-Claude MORLAIS explique que nous pouvons économiser 3000€ cette année, en ne conservant que la proposition de cloisonnement sylvicole à l'aire de repos (1136 € HT)

14) désignation du Conseiller Municipal pour commission de contrôle de la régularité des listes électorales

Désignation de William Soyer pour cette commission. Vote à l'unanimité.

15) Informations et questions diverses

- **MICRO-CRECHE** : présentation du projet : micro-crèche de 10 places. Nous rencontrons la semaine prochaine les techniciens de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) pour un chiffrage du projet. Il faut demander des subventions à la CCPL, au département, à la région, voire à l'Europe. Il peut y avoir une convention avec l'ADMR.
- **SMECTOM** : vote à l'unanimité pour l'installation d'un composteur au cimetière.
- **REFERENT QUARTIER** : rappel de la promesse de campagne. Proposition de centraliser les demandes à l'accueil, qui dispatche ensuite aux élus disponibles pour une réponse rapide.
- **CHATS ERRANTS** : de nombreux chats errants se sont installés rue du Vieux Bourg et vers l'ancien couvent. Recherche d'associations pouvant les prendre en charge.
- **CCPL** : Martine Labat et Jean-Yves Boussier informent les conseillers que le Conseil Communautaire va diffuser régulièrement les infos et décisions à tous les élus, et proposer aux conseillers municipaux de participer à des commissions.
- **V81** : traversée de Galan par la vélo-route V81. Le conseil regrette que l'itinéraire passe sur la rue principale, très fréquentée donc potentiellement dangereuse pour des cyclistes, alors qu'un passage par la rue des Moines de Saint-Ibéry et la Vieille Porte serait plus approprié. Délibération pour refus d'emprunter la D939 pour raison de sécurité.
- **PLACE DES ORMEAUX** : Il est demandé de tracer au sol une bande blanche pour mieux identifier le stop et le sens interdit au niveau du salon de coiffure.
- **REFECTION DU BATIMENT BEAUPUY** : les demandes de subvention seront faites en septembre pour travaux en 2021.
- **MARCHE AUX PRODUCTEURS dimanche 2 août 2020** : une trentaine d'exposants, les élus et bénévoles d'associations seront présents aux différentes entrées du marché pour rappeler et faire respecter les gestes barrière, et conseiller fortement le port du masque.

Le Maire, Martine LABAT

